

Je renouvelle mon certiphyto (au plus tôt 6 mois avant la date de fin de validité)					
	« Décideurs en entreprise soumise à agrément » : Permet d'acheter et d'utiliser des produits dans le cadre d'activités de prestation de services	« Décideurs en entreprise non soumise à agrément » Permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser des produits pour leur propre compte ou dans le cadre de l'entraide en exploitation agricole	« Opérateurs » : S'adresse aux salariés qui sont amenés à manipuler et appliquer des produits phytopharmaceutiques	« Vente » : S'adresse aux vendeurs de produits phytopharmaceutiques (à destinations des professionnels ou des particuliers)	« Conseil » : pour les conseillers
Prestation proposée par la Chambre d'agriculture de Région IDF	Je peux le passer sous forme de test	Je peux le passer sous forme d'une formation d'une journée	Je peux le passer sous forme de test	Je peux le passer sous forme de test	Je peux m'adresser à un autre organisme de formation
Coût	Pas de prise en charge possible : 120€TTC	Contributeurs VIVEA : Gratuit* (tarif applicable aux ayants-droit VIVEA à jour de leur cotisation, sous réserve d'accord de financement VIVEA demandé par la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France pour cette formation.) Autres publics : 200 €	Pas de prise en charge possible : 120€TTC	Pas de prise en charge possible : 120€TTC	x